

MARQUE NF - EQUIPEMENTS DE LA ROUTE
FICHE TECHNIQUE PRODUITS DE MARQUAGE DE CHAUSSEES (type I)
établie en application de l'annexe technique n°1 au référentiel de certification - Révision n°13 et selon les exigences NF EN 1436 et NF EN 1824

ADMISSION N°	1RH1396S2	du	05/12/2013	MISE A JOUR du	01/03/2016
SOCIETE TITULAIRE			PRODUIT		
SAR			NOCTO TETRIS		
Hameau de Ronquerolles BP 40 008 60602 - CLERMONT Cedex FRANCE			Nature du produit Pr Liquide/Billes		

DESCRIPTION ET USAGE DU PRODUIT

Peinture réactive liquide/billes rétroréfléchissante de couleur blanche, pour marquages routiers et urbains, sur revêtements hydrocarbonés. Application en une seule passe. Le produit est saupoudré avec des microbilles.

Conditions limites d'application * : T° mini : 5 °C T° maxi : 40 °C Hygrométrie maxi : 80 %
 (* : Indications fournies par le fabricant sous sa responsabilité)

MATERIELS DE MISE EN OEUVRE

Machine automotrice avec un pistolet et 2 distributeurs indépendants pour saupoudrage et injection

DOSAGES PRODUITS

DOSAGES APPLIQUES :

PRODUIT :			Dosage humide
Produit de base		100 %	640 g/m²
SAUPOUDRAGE :			Dosage utile
Billes réactives Injectées (- Echostar 5 BCP TECNO - SOVITEC)		50 %	560 g/m²
Billes réactives Saupoudrées (- Echostar 5 BCP TECNO - SOVITEC)		50 %	

N.B : le dosage consommé des produits de saupoudrage est toujours supérieur au dosage utile

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES : T° air : 20 °C T° sol : 33 °C Hygrométrie : 57 % Vent : 11 km/h TEMPS DE SECHAGE : 8 min

CARACTERISTIQUES D'IDENTIFICATION

Produit	Masse Volumique	Teneur en cendres	Extrait sec	Bille Anneau
Produit de base	1.76 g/ml	43.1 %	76.1 %	

RESULTATS DE L'ESSAI CONVENTIONNEL


CARACTERISTIQUES DU SITE : N2 OISE CHAUSSEE PARIS>PROVINCE PR 15.36 à 16.28 Année 2012 Trafic (véh/j) 6950 % PL 19
 Nature du revêtement : BETON BITUMINEUX Application en : 2012 - R203 PMT : 1.02 mm

CARACTERISATION DU PRODUIT :
 (Produit temporaire: avant 6 mois, Produit permanent de P1 à P5: après 1 cycle climatique, Produit permanent P6: après 2 cycles climatiques)

Classe de roulage	Visibilité de nuit	Adhérence	Visibilité de jour	
			Chromaticité	Qd
Nb de passages de roues	RI	SRT	(x)	(y)
Exigences :	(mcd.m-2.lx-1)		(mcd.m-2.lx-1)	
	150	0.45		100
Etat neuf	387	0.51	0.3251	0.3431
(P1) 50000	309	0.57	0.3316	0.3505
(P2) 100000	272	0.54	0.3308	0.3497
(P3) 200000	233	0.55	0.3300	0.3484
(P4) 500000	229	0.55	0.3298	0.3479
(P5) 1000000	190	0.56	0.3272	0.3454
(P5) 1000000	Classe R3	Classe S2	/	Classe Q4

ESSAIS ET CONSTATATIONS REALISES PAR LE CEREMA - Direction Territoriale Nord Picardie site de Saint-Quentin (accrédité COFRAC sous le n°1-5710)

Organisme Technique représenté par : CEREMA
 Cité des Mobilités - 25, Avenue François Mitterrand - CS 92803 - 69674 BRON Cédex Tel : +(33)4 72 14 30 30 Fax : /

MARQUAGE DES PRODUITS	VISAS
<p>Conformément aux annexes de certification "Signalisation horizontale", chaque produit et/ou emballage élémentaire doit être marqué de façon indélébile. Ce marquage comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'appellation du produit, le numéro d'admission, le numéro de lot, la date de fabrication exprimée en clair, la masse nette ou la surface pour les produits préfabriqués, le nom du titulaire et l'identification de l'usine * le graphisme défini par la charte graphique de l'AFNOR tel que représenté ci-contre : 	<p>Fiche établie par le CEREMA - Dter NP</p> <p align="center"> Le 24/11/2015</p> <p>Le Fabricant (Nom et Visa) : <i>M. Vincent</i> Le 20/2/2016</p>

LA PRESENTE FICHE TECHNIQUE DELIVREE PAR L'ASCQUER N'EST PAS UTILISABLE SEULE.
 ELLE DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT PRESENTEE ACCOMPAGNEE DE L'ATTESTATION DE DROIT D'USAGE NF EN COURS DE VALIDITE

Association pour la Certification et la Qualification des Equipements de la Route - Enregistrée à PARIS le 11 mars 2011 sous le n° W921000005
 Siège social : 58, Rue de l'Arcade - 75384 Paris Cedex 08
 tél : +33 (0)1 40 08 17 00 - fax : +33 (0)1 40 08 00 30 - mel : contact@ascquer.fr - site : www.ascquer.fr
 APE 9499 Z - SIRET 398 289 140 00038 - TVA intracommunautaire 94 398 289 140

M. Vincent
 Le 20/2/2016